

Jeudi 28 juillet 2011

Inquiétudes et déstabilisation chez les enseignants référents.

Tous les enseignants référents des Vosges, lors d'une audience en janvier 2011, ont alerté Mme l'Inspectrice d'Académie, sur la charge de travail sans cesse croissante à laquelle ils sont soumis et sur les difficultés rencontrées pour répondre à l'ensemble des missions qui leur sont confiées (150 à 200 dossiers par enseignant référent).

Ils l'ont également informée des différentes démarches qu'ils comptaient entreprendre entre autres : information aux syndicats, aux parlementaires, aux chefs d'établissements, aux IEN, etc... et demande de rendez-vous auprès du médecin de prévention du Rectorat.

A l'issue de cette audience, l'Inspectrice d'Académie précise qu'elle ne peut créer de postes supplémentaires mais s'engage à revoir certaines missions.

En mai 2011, deux enseignants référents, après avoir avisé leur supérieur hiérarchique, sont reçus par le médecin de prévention pour évoquer les retentissements des conditions de travail sur leur état de santé. *(D'autres enseignants référents n'ont pu se rendre au rendez-vous en raison d'obligations professionnelles et 1 enseignant-référent a demandé à retrouver son poste d'origine après avoir été reçu par le médecin de prévention).*

Les médecins de prévention s'adressent alors à l'Inspectrice d'Académie et lui expriment la nécessité d'aménager les conditions de travail.

Le 22 juin 2011, ces deux enseignants-référents reçoivent un courrier de l'Inspectrice d'Académie leur signifiant : «... *ne pouvant alléger votre charge de travail et ne souhaitant pas davantage altérer votre santé, j'accepte votre participation exceptionnelle au mouvement. Vous serez donc nommé à titre provisoire à la phase de juin 2011* ». Décision prise sans contact préalable avec les intéressés.

Par courrier, le 27 juin 2011, ces derniers répondent à l'Inspectrice d'Académie **qu'ils n'ont pas demandé à participer à ce mouvement et qu'ils ne souhaitent pas le faire.**

Le 28 juin 2011, le service de gestion du personnel les informe, par téléphone, qu'il ne s'agit pas d'une proposition de participation au mouvement mais d'une affectation à titre provisoire devant être étudiée lors du groupe de travail du jeudi 30 juin (Groupe de travail durant lequel deux affectations sont effectivement proposées en RASED. Le SNUipp-FSU s'y oppose et met en garde l'Inspectrice d'Académie sur la gravité de cette décision).

Aucun avis de nomination officiel ne parvient aux intéressés.

Le Rectorat est alors avisé de la situation.

Le 7 juillet 2011, l'Inspectrice d'Académie adresse aux deux enseignants référents, une invitation à une audience individuelle pour le 2 septembre 2011 « afin de pouvoir discuter de leur situation ». Une échéance peu raisonnable, les personnels restant dans un flou total sur leur situation à la rentrée.

Très affectés par cette situation précaire, ils demandent à être reçus par les services du rectorat, dont le Directeur des Ressources Humaines.

Un 3^{ème} enseignant référent a été reçu début juillet par le médecin de prévention et deux autres le seront fin août/début septembre.

Les personnels se trouvent dans une situation de fragilité morale et professionnelle alors que leurs revendications premières étaient le soulagement des tâches par, entre autres, la création de postes supplémentaires.

Ils éprouvent aussi une vive inquiétude quant au maintien de la qualité de ce service public auprès des élèves en situation de handicap à la rentrée de septembre 2011. Ils estiment que les choix opérés ne répondent ni aux attentes des personnels, ni à l'intérêt des élèves.

Pour le SNUipp-FSU cette tentative de mutation d'office constitue un abus et un dysfonctionnement qui porte davantage préjudice à la santé des personnels et au bon fonctionnement du service.

Information réalisée en accord avec les intéressés, destinée à l'ensemble de la communauté éducative.

**Francis GEHIN
SD SNUipp88-FSU**